

## Succession concernant l'acte de notoriété

Par Ardéchois cœur fidel, le 31/01/2023 à 12:40

Monsieur,

Nous sommes 17 héritiers de notre tante prédécédée, sans patrimoine, mais un compte bancaire supérieur à 5000 € de ce il faut prendre un notaire pour avoir un acte notoriété. Ma question faut-il un seul acte de notoriété pour l'ensemble des héritiers, où pour chaque héritiers.

Dans l'attente de vous lire. Bien cordialement

Par Visiteur, le 31/01/2023 à 12:45

Bonjour,

Un acte de notoriété indique tous les héritiers. Ensuite chacun a son exemplaire.

Il faut demander à un notaire.